



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Ouvertures en soirée : 19h00 – 23h00

Vendredis 11 et 18 février

Samedi 12 février

PROCHAINES ACTIVITÉS

Inscriptions au 078 400 34 35, au CAJ ou par mail

Samedi 5 février : CAJSNOW

Sortie ski/snowboard à Grindelwald

Prix : 45.- (Transport + abo)

Pour les jeunes de 13 à 18 ans

! Toutes personnes bienvenues !

CAR de 50 places passe par le Plateau

Départ 7h30 retour 19h

Prix : 85.- adultes, 65.- moins de 16 ans

(transport + abo de ski)

Pour infos et réservations (sauf CAJ)

Contactez le 079 751 20 20 (MiniBusTour)

Vendredi 18 février: repas du soir au CAJ

Souper vers 19h, prix 5.- ou aide à la préparation

Sur inscription

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle.
Aide aux démarches de recherches de stages et
apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de
motivation.

Avis de construction

Requérante : Mme Diane Frei, chemin des Lorettes 31, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Atelier AC architectes SA, rue du Château 17, 2034 Peseux

Projet : Agrandissement de la maison existante avec la création d'un appartement, l'installation d'une pompe à chaleur et pose de panneaux photovoltaïques, au chemin des Lorettes 31, sur la parcelle no 742, ban de La Neuveville.

Zone : H2

Dérogation : A l'article 90 du règlement de construction communal

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 février 2022 au 14 mars 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 février 2022
Municipalité de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 13 février 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès" ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire "Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)"

3. Acceptez-vous la modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)?

4. Acceptez-vous la loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias?

VOTATION CANTONALE

Acceptez-vous la modification de la loi sur l'imposition des véhicules routiers ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 13 février 2022 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 13 février 2022 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Noctabus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctabus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctabus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 13 FÉVRIER 2022

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente: Mme VILLAVERDE MARTINEZ Maria del Carmen

Vice-président : M. TELLAN Michel

Membres
Mmes
AFFOLTER Alexandra
SCAGLIA Eva
TARCHINI Pamela
THUERLER Samira
TIENGWELIEU MONGA
Sidjui Aurore
SCHNEEBERGER
TORIBIO MEZQUITA Robeliz
TSCHAMPION Chloé
TSCHANZ Marie-Aurélien
UERER Emine
MM.
TAS Ahmed
TATONE Yann
TEROL William
TOEDTLI Vincent
TORA Carlos

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Devenir adulte
n'est pas un jeu d'enfant.

Pour qu'un enfant puisse atteindre ses objectifs plus tard, il a besoin d'être soutenu par de nombreuses personnes. Parents, famille, amis, enseignant-e-s et de Pro Juventute. Nous sommes là lorsque les enfants ont besoin de nous. Depuis 100 ans. projuventute.ch

PRO
JUVEN
TUTE

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2022, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	15.04.2022		Vendredi Saint
Lundi	18.04.2022		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 1^{er} trimestre 2022****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,
entre 14h30 et 15h30

5 février, 19 février, 5 mars, 19 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**RÉSULTATS DE L'ÉLECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2021
(second tour le 16 janvier 2022) pour la Commune mixte de Plateau de Diesse****Présidence de l'Assemblée communale – Législature 2022-2025**

Conformément à l'art. 16, al. 2, 3 et 4 du Règlement communal concernant les élections et votations aux urnes, se fondant également par analogie sur l'art. 33, al. 2 de la Loi cantonale sur les droits politiques, le Conseil communal, dans sa séance du 7 février 2022, constatant que les délais de recours étaient échus, qu'il n'existait pas de raisons d'incompatibilité, ni en raison de la fonction (art. 49 RO), ni en raison de la parenté (annexe II RO) et qu'aucun vice ne les entachait, a validé le résultat des élections communales du 12 décembre 2021 (2^e tour du 16 janvier 2022).

est ainsi proclamé élu :

En qualité de président des Assemblées communales :

M. Pierre Petignat, 1954, Diesse, prof. HEP à la retraite – 158 voix – 50.16 %

qui a déclaré vouloir accepter la charge que les citoyens lui ont confiée.

Nous nous permettons de lui adresser nos sincères félicitations pour sa brillante élection.

Prêles, le 11 février 2022

Le Conseil communal

**NOUVELLE ÉCOLE – DES NOUVELLES
SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Le chantier de l'école se déroule selon le planning établi. Actuellement, l'installation de l'équipement technique a débuté au sous-sol, qui est tempéré par la nouvelle production de chaleur se trouvant au sous-sol de la salle polyvalente. Les deux bâtiments sont reliés par une conduite à distance.

En parallèle, les entreprises adjudicataires travaillent en atelier sur les différentes tâches liées au bois, comme le sciage et séchage, la charpente, le collage bois, les panneaux multicouches, etc.

2022 verra la pose du toit de l'école dans le courant de l'été (mise hors d'eau). Tous les travaux se poursuivront jusqu'au printemps 2023, sous réserve de l'évolution de la situation due au COVID.

Les adjudications ont été faites pour 70 % des travaux nécessaires et en respect du budget prévu, élaboré lors de la phase du crédit d'étude, crédit qui a été accepté par les citoyennes et citoyens. Les coûts sont, jusqu'à ce jour, maîtrisés.

Le Conseil communal

**PROCÉDURE ÉLECTRONIQUE D'OCTROI
DU PERMIS DE CONSTRUIRE
DÈS LE 1^{er} MARS 2022**

Les modifications adoptées en décembre 2020 par le Grand Conseil, qui sont apportées à la loi sur les constructions et au décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire et qui sont requises par l'introduction des procédures électroniques du permis de construire et d'édifications des plans, entrent en vigueur le 1^{er} mars 2022, en même temps que la modification de l'ordonnance sur les constructions.

La demande de permis de construire doit être remplie de manière électronique dès le 1^{er} mars 2022, sur la plateforme eBau, et ne peut plus être déposée au moyen des formulaires officiels.

Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site internet de la commune sous le service "permis de construire"

Pour toutes questions, merci de vous adresser à l'administration communale.

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Bozena et Thierry Paroz, Ankerweg 4, 2563 Ipsach Auteur du projet : Hohl + Partner Architekten, Buchenweg 3, 2563 Ipsach Propriétaires fonciers : Mme et M. Bozena et Thierry Paroz, Ipsach

Projet : Construction d'une villa individuelle, parcelle no 2753, Ch. des Saigneules 21, Village de Prêles

Zone : H1

Dérogation : à l'art. 38 RCC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 février au 13 mars 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 11 février 2022

Secrétariat communal





VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES Dimanche 13.02.2022

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 12 février au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe.

La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Catherine Favre Alves
Administration : Mme Fabienne Landry
Bureau de vote **Dimanche 13 février 2022 de 09h45 à 12h00**

Membres : Mme Sylvie Giaouque
M. Hervé Guillaume

Bureau de dépouillement Fédéral et Cantonal

Dimanche 13 février 2022 dès 09h00

Membres : Mme Valérie Gehrig
M. Yvan Herren
Mme Anita Hirschi
Mme Heidi Hermann

Dimanche 13 février 2022 dès 09h45

M. Raphaël Gigon
Mme Anaëlle Giaouque
M. Jean-Yves Gilardon
M. Sylvain Huguélet
M. Eric Hirschi

L'administration communale



Commune de Nods



FÊTE VILLAGEOISE 2022 À NODS 26, 27 et 28 août

Toutes les sociétés, entreprises ou personnes de la région qui désirent faire partie de l'organisation, du cortège, de tenir un stand ou de faire partie du comité, réservez la date !

**Séance d'informations
Lundi 14 février à 19h30
Salle du battoir de Nods**

Pour plus de renseignements 078 605 29 19



Nouvelles de l'administration

Coronavirus : vaccination possible encore partout jusqu'à la fin février

Dans le canton de Berne, la primovaccination a été administrée à quelque 740'000 personnes et la vaccination de rappel à plus de 480'000. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) estime qu'une grande partie des personnes qui le souhaitent ont pu se faire vacciner au cours des douze derniers mois. La demande de primovaccination et de vaccination de rappel est d'ailleurs en net recul.

C'est pourquoi la DSSI fermera les centres de vaccination supplémentaires le 28 février 2022. Cela concerne les structures installées dans les centres commerciaux Ikea (Lyssach), Panoramacenter (Thoune), Shoppyland (Schönbühl) et Westside (Berne-Brünnen). Il en va de même de l'offre sans rendez-vous dans la halle 1 de Bernexpo. Le camion de vaccination du canton fera une pause à l'issue de sa tournée de février, mais il restera mobilisable pour des engagements spéciaux. Les personnes qui feront leur première injection au cours des trois prochaines semaines pourront recevoir leur deuxième injection dans l'un des quelque 80 autres lieux de vaccination qui restent en activité dans le canton.

Maintien des centres de vaccination stationnaires à Bienne, Berne, Thoune et dans certains hôpitaux

Les centres de vaccination de MEDIN à Bienne, de l'Hôpital de l'Île, et de Thoune (KKT) restent ouverts. Ces trois centres cantonaux proposent tous les types de primovaccination et de rappel, par exemple la vaccination pédiatrique et l'administration du vaccin Janssen (Johnson & Johnson). Pendant une période transitoire, les hôpitaux de Moutier, Saint-Imier,

Berthoud, Langnau, Langenthal et Interlaken maintiendront également différentes offres de primovaccination et de vaccination de rappel.

La primovaccination et la vaccination de rappel sont le meilleur moyen de se protéger contre une évolution grave des maladies dues au COVID-19.

La liste complète et actualisée des lieux de vaccination est disponible sur :

www.be.ch/vaccination-a-berne

On peut y visualiser le centre le plus proche sur une carte.

Modification de la loi sur la protection de l'air

La modification de la loi sur la protection de l'air (LPair) est mise en consultation jusqu'au 25 mars 2022. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a donné son accord à cet effet. Jusqu'à présent, divers contrôles (nettoyage, mesures, maintenance) devaient être réalisés par différentes personnes sur les installations de chauffage alimentées au gaz et à l'huile. La modification permettra de mandater des entreprises privées pour effectuer les mesures. Les propriétaires des installations pourront également coordonner la réalisation des mesures avec celle des autres contrôles et choisir librement les entreprises qui procéderont aux mesures. Ces changements entraîneront l'abandon du système d'exécution en place et le transfert des tâches de surveillance des communes vers le canton. Avec un système de concession, le canton veille à ce que les entreprises de mesure disposent de l'expérience requise et à ce que la qualité des mesures soit garantie. La loi est en outre complétée par des dispositions concernant la protection des données ayant trait à l'exécution et la communication des données concernant les installations.

Avis de construction

Requérant : Société des pistes nordiques Les Prés-d'Orvin-Chasseral, M. Matthias Brunner, Route Métaire de Prêles 134, Les Prés d'Orvin

Auteur du projet : M. Philippe Mauron, Rebenweg 13, 2564 Bellmund

Projet : Agrandissement du bâtiment existant. Façades en bois de couleur jaunâtre et grise. Toit plat avec pose de panneaux solaires, sur RF 3506 du ban de Nods, Route Métaire de Prêles 134, Les Prés d'Orvin

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : Au

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.02.2022

Administration communale

Je me sens mal!
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Peux-tu gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147

Copyright pour les logos 00-3100-0
Pro Juventute CH

Conseils aux parents de Pro Juventute
Pour les parents, en toute circonstance.
058 261 61 61

PRO JUVEN TUTE
conseils-aux-parents.projuventute.ch



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

Février		
Lundis	14, 21, 28	8.00 h - 12.00 h
Samedi	19	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Commune mixte de Nods

Modification mineure du Plan d'Aménagement Local (PAL), selon art. 122 al. 7 OC, relative aux Plan de Zones d'Affectation (PZA) / Plan de Zones de Protection (PZP) / Règlement Communal de Construction (RCC)

Décision du Conseil Communal (publication selon art. 122 al.8 OC)

Le Conseil Communal de la Commune mixte de Nods a arrêté le 4 février 2022 la modification mineure susmentionnée.

La décision du Conseil Communal peut, dans un délai de trois (3) décades à compter de sa publication (soit du 14 février au 16 mars 2022), faire l'objet d'un recours formé par écrit et congruement motivé auprès de l'Office cantonal des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT), Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Les documents sont déposés à l'Administration communale où ils peuvent être consultés, sur rendez-vous compte tenu des précautions sanitaires actuelles, pendant les heures d'ouverture du guichet. L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune www.nods.ch, rubrique « accueil » (seul le dossier 'physique' déposé auprès de l'Administration communale fait formellement foi).

Nods, le 4 février 2022

Le Conseil communal

COVID - 19

JOURNEE DE VACCINATION A NODS
JEUDI 17 FEVRIER 2022
Salle du Battoir de 10h00 – 18h30
(3^{ème} dose BOOSTER)

Une équipe mobile composée d'un médecin et de 2 à 3 infirmières sera à nouveau présente à Nods entre 10h00 et 18h30, non-stop, pour assurer une prestation de proximité et proposer la 3^{ème} dose BOOSTER, à la population du Jura Bernois.

Les personnes n'étant pas encore vaccinées peuvent également profiter de cette occasion pour la 1^{ère} ou la 2^{ème} dose.

Aucun rendez-vous n'est nécessaire.

Commune Mixte de Nods

SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE DIESSE
Recherche d'un membre

Suite aux récentes modifications au sein du Conseil communal de Nods nous sommes à la recherche d'un membre pour le Syndicat d'alimentation en eau du Plateau de Diesse (SED).

Si vous êtes intéressé(e) faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt, d'ici au vendredi 25 février 2022. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2022

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2022 :

.....stère quartelage hêtre à Fr. 80.00 / stère

.....bois de feu feuillu long 3-6 m à Fr. 50.00 / m³

Nom, prénom :

Tél. :

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2022**.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

18 et 19 février 2022

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

VIGNETTE OBLIGATOIRE DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

Nous enverrons automatiquement la vignette 2022 avec la facture aux ménages qui l'avaient commandée l'année dernière au plus tard fin février. Si vous ne souhaitez pas la vignette, il suffira de nous la retourner avec la facture dans notre boîte aux lettres.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale de Nods

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre.
Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	19.2	20h30	Paetschwork Quartet
Samedi	5.3	20h30	Gandstalien
Vendredi	18.3	20h00	Boogie-Woogie SHOW
Samedi	19.3	19h00	Boogie-Woogie TOUR
Dimanche	20.3	11h00	Boogie-Woogie BRUNCH
Samedi	2.4	20h30	Ted Beaubrun - Haiti
Samedi	23.4	20h30	Heidi Happy
Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 11 février
16h30 rencontre du Cycle I à la maison de paroisse. Bienvenue aux enfants !
17h45-20h30, rencontre du Cycle II
Dimanche 13 février
10h00, culte avec Cène
John Ebbutt, pasteur
Sara Gerber, orgue
Matthieu 6, 5-15 : en secret
Chants : 21-01, 98, 35-13, 36-08, 62-72
Mercredi 16 février
10h, salle Schwander : groupe de prière et de partage biblique
Jeuvi 17 février
14h30, maison de paroisse. Projection du film "Etre et Avoir" : voir l'encadré. Bienvenue à toute personne intéressée par un film touchant qui rappellera peut-être... des souvenirs d'enfance !
Pass obligatoire. Entrée libre. Collation
Cours Alpha
Mercredi 9 mars, à 19h, au Centre réformé de Cressier, ch. des Narches 3, nous vous invitons à une soirée d'information pour ce Cours qui permet en toute liberté d'explorer ensemble les questions de notre vie à la lumière de la foi chrétienne. Un souper sera offert. Fin à 21h45. Inscription souhaitée auprès du pasteur John Ebbutt qui véhicule volontiers les personnes intéressées. Ce cours qui est gratuit, mais dont la participation aux frais est libre, a déjà rassemblé d'innombrables personnes de par le monde. Son succès tient à sa simplicité et à sa profondeur. Bienvenue ! Ce cours est organisé par les pasteurs du Landeron, Neuveville, Diesse, St Blaise et une équipe de bénévoles.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, jebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 13. Februar
18.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Miriam Vaucher (Musik) und Pfrn. Sigrid Wübker.
Pikettdienst
20. Dezember bis 13. Februar 2022: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)
14. bis 20. Februar: Pfrn. Sigrid Wübker (079 936 17 57)
www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe
La célébration du 13 février 2022 aura lieu à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Eveil à la Foi
Samedi 12 février à 17h à Diesse.
Catéchèse

9 / Paroisses

Mercredi 16 février à 14h à la salle de caté de La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Eveil à la foi
Samedi 12 février, 17h-18h15, église de Diesse, rencontre pour les enfants de 3 à 6 ans
Dimanche 13 février
Culte à Diesse, 10h, thème: Le Fils prodigue, un chemin de changement pour nous aussi ?
Recueillement
Jeuvi 17 février, 13h30, église de Diesse, moment de ressourcement et de partage
Dimanche 20 février
Culte à Diesse, 10h, thème: Avoir confiance en soi ou faire confiance en Dieu ?
Service de voiture
9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 13 février
10h, Nods, culte, Sainte-Cène.
Mardi 15 février
9h, cure, lecture biblique et prière.
Dimanche 20 février
10, Diesse, culte.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.
Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.
Sans streaming
4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.
Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :
9h30 : Partage de la parole (EDS)
10h30 : Culte, louange et prédication

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Les centres de consultation
à votre proximité

www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00



Le stress vous submerge ?

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Tel 143
La Main Tendue

Aide par mail: www.143.ch



DONNER LE SANG
SAUVER DES VIES

transfusion.ch